

# Conditions Générales d'Inscription

séjour de vacances

### 1/ Inscriptions:

Le processus d'inscription est composé de 3 étapes :

- <u>La préinscription</u>: Les parents remplissent le formulaire de pré-inscription sur notre site internet. L'ensemble des informations **doit être correctement renseigné**. Tout formulaire incomplet ou envoyé après la date limite de pré-inscription **ne sera pas pris en compte**.
- <u>La commission d'attribution</u>: **Après la période de pré-inscription**, l'ensemble des dossiers seront traités par les membres du bureau dans un délai de 10 jours. Moov'Action favorisera: les primos partants, la mixité sociale, l'équilibre filles/garçons, la répartition territoriale, les enfants en situation de handicap, les enfants qui dépendent de l'Aide Sociale à l'Enfance... **Les dossiers sont traités individuellement**, par conséquent, toute notion de fratrie ou d'affinité ne sera pas pris en compte dans l'attribution des places. Les notifications sont envoyées par mail et **les parents ont quelques jours pour finaliser l'inscription de leur enfant** par la prise d'un rendez-vous à la permanence.
- <u>La permanence d'inscription</u>: Chaque famille est reçue individuellement sur rendez-vous où **la présence de l'enfant est indispensable**. Pour finaliser l'inscription de leur enfant, les familles doivent fournir un dossier complet accompagné du/des règlement(s). Les vaccinations de l'enfant devront être à jour **10 jours avant le départ en séjour**.

Toute inscription avec un dossier incomplet ou non soldé pourra être refusée ou annulée par Moov'Action.

Nous informons les familles que **toute demande d'inscription non finalisée** (non présentation au rendez-vous, ne donne pas de nouvelles...), entrainera une impossibilité de partir en séjour **pour une durée d'un an**.

### 2/ Conditions financières:

Adhésion annuelle : 20 euros par enfant participant.

<u>Confirmation</u>: **Un acompte de 50 euros** devra être réglé pour confirmer l'inscription. L'acompte devra être versé lors du dépôt du dossier et **ne sera pas remboursé en cas d'annulation**.

#### Frais d'annulations:

- Plus de 45 jours avant : remboursement intégral minoré de l'acompte de 50 euros.
- 45 jours avant : retenue de 25% du prix du séjour.
- 30 jours avant : retenue de 50% du prix du séjour.
- 15 jours avant : retenue de 75% du prix du séjour.
- 2 jours avant : aucun remboursement

Quant aux annulations pour raison médicale, les frais d'annulation seront divisés par trois. Pour se faire, il sera demandé de fournir l'original d'un certificat médical du médecin.

L'association se réserve le droit d'annuler le séjour (effectif insuffisant, mesures gouvernementales, autorisation DDCS annulée...) et préviendra en direct (par téléphone ou par mail) la famille ou le tuteur légal. Cela sans compensation, ni retenue financière.

#### Règlement:

Moyens de paiements acceptés : Chèque (échelonné ou non), Espèces, Virement, Carte Bancaire, Chèques Vacances ANCV. L'intégralité du cout du séjour devra etre réglé 10 jours avant le départ.

### 3/ Prestations:

Le tarif comprend : l'hébergement et la restauration, le transport et l'encadrement des enfants, les activités prévues au programme, les animations et leur matériel. Le programme pourra être modifié en fonction de la météo ou de la volonté des enfants. Le prix du séjour ne sera pas revu même en cas d'annulation d'une activité. Dans la mesure du possible, l'association s'efforcera de remplacer l'activité annulée par une activité similaire ou équivalente.

# <u>4/ Départ :</u>

Les convocations sont envoyées par mail 8 jours avant le séjour. Nous vous prions de respecter scrupuleusement l'horaire de départ du séjour. Cela pour la pleine réussite des vacances des enfants. Tout retard de plus de 30 min expose la famille à ce que l'équipe pédagogique parte sans l'enfant.

### 5/ Renvois:

En cas de délits, d'atteintes intentionnelles aux biens, aux personnes ou d'incivilités répétées, votre enfant pourra être renvoyé. Tous les frais de rapatriement y compris ceux de l'accompagnant seront à votre charge et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

### 6/ Frais médicaux :

En cas de traitement médical en cours, joindre obligatoirement une photocopie de l'ordonnance, ainsi que la quantité suffisante de médicaments. Le signaler à l'arrivée ainsi que dans le dossier sanitaire.

En cas de besoin, le directeur fera soigner les enfants par les services médicaux appropriés. Dès la fin du séjour, un relevé des frais médicaux est remis aux parents. Ceux-ci devront être remboursés à la fin du séjour dans leur intégralité.

Si vous bénéficiez de l'aide médicale gratuite, indiquez-le à l'inscription et joignez une copie de votre attestation CMU, indispensable et obligatoire.

Toutes informations concernant votre enfant sont les bienvenues afin de nous aider à lui faire vivre un bon séjour.

### 7/ Argent de poche :

Nous conseillons de ne pas donner plus de 40€ à votre enfant. Ne pas hésiter à mettre des pièces et/ou des billets de 5€ ou 10€ (évitez les gros billets).

L'argent est confié à l'équipe pédagogique qui met en place un système de gestion de l'argent par l'enfant lui-même ou en fonction de l'âge de l'enfant par l'animateur/trice référent(e). **Mettre l'argent de poche dans un porte-monnaie** (pas d'enveloppe) accompagné de la fiche de gestion d'argent de poche et mettre le tout dans la valise de l'enfant.

## **8/ Affaires personnelles:**

Les affaires de votre enfant doivent obligatoirement être marquées. **Prévoir des vêtements sans grande valeur**. Afin de faciliter le travail de vérification des animateurs/trices, il est indispensable de fournir à l'intérieur de la valise la fiche trousseau complétée. Évitez dans la mesure du possible, **de laisser des bijoux ou objets personnels de valeur** à votre enfant.

L'emport du téléphone portable est déconseillé mais peut être emmené. Il restera éteint et sera autorisé aux enfants que 10 min en fin de journée. L'association se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de casse. Le directeur du séjour se réserve le droit de conserver les téléphones en cas de non-respect des règles d'utilisation.

Après le départ de votre enfant, si des effets sont retrouvés, il sera possible de les récupérer au siège de l'association situé à Breteuil (27).

### 9/ Contact pendant le séjour :

En ce qui concerne la communication avec votre enfant durant le séjour, plusieurs moyens sont à votre disposition :

<u>Le mail</u>: à envoyer contact@moovaction.fr. **Pensez à préciser le nom et prénom de votre enfant**. Il sera imprimé et distribué dans les 24 heures. Même si votre enfant ne maîtrise pas la lecture, un animateur lui lira votre gentille missive.

<u>Le téléphone</u>: **sur la base du volontariat de l'enfant**, le directeur proposera à chaque enfant un contact par téléphone dans les 48 premières heures du séjour. Au-delà, les enfants pourront si besoin, demander à contacter son/ses parents par téléphone.

<u>L'équipe d'encadrement</u>: en cas de nécessité, elle reste en permanence à votre disposition et peut vous informer avec précision sur le vécu du séjour de votre enfant (par téléphone). Il ne sera possible de demander à parler avec votre enfant.

<u>Le blog</u>: sur le site « ondonnedesnouvelles.com ». Un code d'accès vous sera remis en début de séjour **afin de suivre l'actualité du séjour et d'accéder aux photos diffusées par l'équipe d'animation**. Le blog sera mis à jour à minima une fois par jour (principalement le soir ou le lendemain matin).